

## COMMUNE DE COTIGNAC

### ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE RÉVISION ALLÉGÉE N°2 ET MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

16 DÉCEMBRE 2024 – 16 JANVIER 2025

#### NOTE DE SYNTHÈSE

L'enquête publique organisée par la commune est une enquête publique conjointe sur deux procédures d'évolution du PLU :

- La révision dite « allégée » n°2 mise en œuvre par délibération du 28 novembre 2022 et dont le projet a été arrêté par délibération du 24 juin 2024
- La modification de droit commun n°2 mise en œuvre par arrêté du 17 octobre 2024

#### **La révision dite « allégée » n°2 porte sur plusieurs sujets :**

1/ Des évolutions pour le développement agricole et la valorisation du patrimoine agreste sur les secteurs de Flornay/Caillade, de l'Alerie, de Pecounillier, du Clos de Ruou, de Troublen, de Rivauguiers, de Berne/Saint Joseph, de Saint-Janet, de Notre Dame de Grâce et de Nestuby

2/ Une redéfinition des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) avec la suppression de l'OAP « Village » et la redéfinition de l'OAP « Les Verdars »

3/ Une redéfinition des dispositions réglementaires applicables à l'îlot de la coopérative

4/ La correction d'un certain nombre d'erreurs matérielles constatées dans le PLU approuvé

5/ Une modification mineure de zonage sur le secteur de la zone d'activités

6/ Le rajout d'un emplacement réservé pour le prolongement de l'impasse des Chênes

7/ Des évolutions réglementaires avec l'introduction de dispositions réglementaires limitant la taille des piscines, la redéfinition des dispositions réglementaires relatives à la gestion des eaux pluviales, l'introduction de dispositions réglementaires relatives aux distributeurs automatiques alimentaires, l'introduction d'une disposition réglementaire encourageant les ombrières support de dispositifs de production d'énergie photovoltaïque, et la redéfinition des prescriptions réglementaires relatives aux clôtures en zones agricoles et naturelles

8/ Le rajout sur les documents graphiques du PLU du nouveau périmètre de protection

des abords de la chapelle Saint Martin suite au classement de cette dernière en janvier 2024.

9/ Le rajout d'une annexe au dossier de PLU (Atlas de la Biodiversité Communale)

**La modification de droit commun n°2 porte sur un sujet unique :**

- Le reclassement de la parcelle communale OF 1990 en zone UE (secteur Loup à Loup)

L'enquête publique conjointe se déroulera en mairie de Cotignac durant 32 jours consécutifs, **du lundi 16 décembre 2024 à 9h au jeudi 16 janvier 2025 à 12h inclus.**

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Cotignac aux jours et heures suivants :

- **le lundi 16 décembre 2024 de 9h à 12h (début de l'enquête)**
- **le vendredi 27 décembre 2024 de 9h à 12h**
- **le mardi 7 janvier 2025 de 9h à 12 h**
- **le jeudi 16 janvier 2025 de 9h à 12h (fin de l'enquête)**

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@mairiecotignac.fr](mailto:urbanisme@mairiecotignac.fr) (à l'attention du commissaire enquêteur)

Le public pourra également adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

Mr Stacho, commissaire enquêteur  
Enquête publique conjointe révision allégée n°2 & modification n°2 du PLU  
Mairie de Cotignac  
Place de la Mairie  
83570 Cotignac